



SNUDI FORCE OUVRIERE 13

*Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et professeurs des écoles
Force Ouvrière de l'enseignement public*

SECTION DEPARTEMENTALE DES BOUCHES DU RHONE

13, Rue de l'Académie - 13001 - Marseille. TEL.: 04 91 00 34 22. FAX.: 04 91 33 55 62

www.snudifo13.org snudifo.13@free.fr

Chers collègues,

Pour votre information légitime, il nous a paru nécessaire de vous communiquer la réponse écrite que l'IA a effectivement apportée aux trois revendications de l'intersyndicale du premier degré reçue le mardi 23 janvier dernier par l'Inspecteur d'Académie. Pour mémoire, les revendications syndicales étaient les suivantes :

- Aucun T1 ne doit aller remplacer un autre T1 ;
- Abandon de la circulaire sur la notation et de la nouvelle grille ;
- Réintégration d'Erwan REDON.

Nous avons pris connaissance de la lettre en réponse de l'IA le vendredi 26 janvier en fin d'après-midi. Le SNUipp a envoyé le même jour son appréciation sur cette réponse aux écoles.

Pour le SNUDI-FO, il est clair que l'Inspecteur d'Académie doit tenir compte de la détermination et de la mobilisation unies des collègues et de leurs syndicats. Rappelons les 6 000 grévistes et 2 000 manifestants du 12 janvier.

Néanmoins, à la lecture de la réponse de l'IA, de nombreuses questions restent posées qui mériteront de la part du SNUDI-FO un communiqué général après notre bureau départemental de mercredi.

D'ores et déjà, concernant les T1, force est de relever les points suivants :

- La lettre de l'IA « accuse » les T1A qui résistent de « priver » leurs collègues T1B de formation et précise qu'il n'est pas certain que ceux-ci puissent bénéficier d'un report de formation pour l'an prochain. Il s'agit là d'une tentative de culpabilisation des T1A, jugés responsables de la non formation des T1B avec bien évidemment pour but de les faire ainsi renoncer à leurs revendications !
- S'agissant des autres informations données par le SNUipp qui ne figurent pas dans la lettre de l'IA (autorisation pour les T1A de rester dans leur école en qualité de maître surnuméraire, absence de sanction...), peut-être ce syndicat dispose-t-il d'éléments qui ne nous ont pas encore été communiqués.
- Enfin, certains IEN ont demandé oralement à des T1B de rester dans leur classe alors qu'ils avaient reçu un ordre de mission écrit pour aller en stage. Le SNUDI-FO conseille aux T1B concernés de demander à leur IEN un ordre écrit et, en l'absence de celui-ci, de se conformer prioritairement à l'ordre de mission écrit qu'ils ont préalablement reçu.

En conclusion,

Le SNUDI-FO considère que des questions importantes demeurent posées à ce jour auxquelles des réponses claires devront être rapidement apportées :

- Quel statut exact pour les T1A qui ne vont pas remplacer les T1B : peuvent-ils rester dans leur classe en même temps que leur PE2, sont-ils à disposition de l'équipe éducative de l'école, seront-ils rémunérés normalement ou demeureront-ils considérés comme grévistes ?

- Quelles modalités et quelles garanties de formation pour les T1B qui ne pourront pas partir en stage dans le cadre du dispositif initialement prévu ?

Ce sont des réponses certaines à toutes ces questions — après analyse de la communication de l'IA aux écoles, voire si nécessaire interrogation directe de l'IA — qui permettront au SNUDI-FO de vous informer sur les décisions effectivement prises par l'IA, de vous donner son point de vue syndical et de clore avec satisfaction ce dossier.

Nous vous tiendrons bien entendu au courant de l'avancée du dossier T1 dans les meilleurs délais et vous demandons d'ici-là de nous communiquer toutes les informations particulières que vous pourriez recueillir et qui pourraient être utiles à une meilleure analyse de la situation actuelle.